

De : DOUILLARD Christophe [<mailto:c.douillard@agglopole.fr>]
Envoyé : vendredi 26 juillet 2019 11:34
À : Fabrice GARCIA
Cc : TAILLADE Jean Jacques; Marion FELTER; christophe.clair@saelit.net
Objet : Modification 1 du PLU de Marseillan

Bonjour Fabrice,

Concernant la modification1 du PLU de Marseillan, Sète agglomération n'a pas de remarques particulières à formuler à l'exception du service aménagement.

En effet, je souhaite t'alerter sur les zonages et règlements de l'OAP « extensions urbaines ouest » et plus particulièrement du secteur relatif à l'extension de la ZAE Massilia.

Le scénario à retenir n'a toujours pas été validé (cf. mail ci-dessous). Il semble que le scénario 2, avec du logement au nord de la zone en bordure de la future ZAC résidentiel des Pioch, soit celui à retenir.

Si tel est le cas, ni le PLU en vigueur ni le projet de modification ne permettent sa réalisation en zone 1AUEb. Il faudrait pour cela étendre la zone 1AUEa à proximité, qui permet du logement mais exclusivement lié à l'exploitation agricole.

Cordialement,

Christophe DOUILLARD

Sète agglomération méditerranéenne
Chargé de mission Aménagement/Foncier
Prospective et Aménagement de l'Espace
04-67-46-47-73 (téléphone)
8922 (ligne interne)
c.douillard@agglopole.fr
<http://www.agglopole.fr>



Candidats aux marchés publics et concessions, soyez prêts : à compter du 1er octobre 2018, la dématérialisation, c'est pour toutes les procédures d'achats à partir de 25 000 € HT !